

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1945)
Heft: 5-6

Artikel: Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat der Schweizerischen Winterhilfe 1945 = Concours pour une affiche du Secours suisse d'hiver 1945
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

je suis un artiste et je dois être protégé, mais bien pouvoir dire à un moment donné, je suis devenu un artiste et j'aimerais être protégé, ce qui n'est pas tout à fait la même chose !

La Caisse de secours pour artistes suisses à Zurich, vient de fonder une caisse-maladie et je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui à ces Messieurs, et publiquement, toute notre gratitude. De telles institutions n'existaient pas du temps de Buchser. Chacun était obligé de compter sur soi-même avant de compter sur les autres, mais aussi la vie était-elle plus facile et les soucis moins grands. Les circonstances nous imposent de plus en plus la notion de solidarité. La conception syndicaliste, si vous me permettez ce terme, place « l'isolé » dans une situation délicate. Mais pour le peintre et le sculpteur, l'idée de compter d'abord sur lui-même, sera toujours la source de sa plus grande liberté.

Il y a un chant qui dit que dans notre pays, chaque enfant naît soldat ! Les artistes, comme les autres hommes s'en sont aperçus, et beaucoup d'entre eux, par suite de mobilisations successives, ont traversé des moments pénibles. Mais ils ont accompli leur devoir en bons Suisses, j'en suis absolument certain. Je ne sais s'ils sont de bons soldats, au sens propre du terme, mais je sais que, malgré leurs grognements, ils ont dans leur cœur toute la bonne volonté, tous les bons sentiments et tout le courage qu'un Suisse doit avoir. Il faut avant d'être un artiste, être un homme. Ce n'est pas l'artiste qui devient homme, mais bien l'homme qui devient artiste. C'est une distinction un peu subtile peut-être, mais qui a son importance !

Il me semble, Mesdames et Messieurs, que je vous parle d'une foule de choses, sauf de peinture et de sculpture. Mais c'est vous qui, après avoir visité cette exposition, aurez à en parler plus que moi. Vous en parlerez en mal et en bien, à votre choix, tandis que moi je ne suis autorisé à ne vous en dire que du bien. J'aurai donc, à ce sujet, la pudeur de me taire. Cependant, plus je vieillis, plus je crois fermement que la nature reste la base immuable de toute création artistique. L'artiste s'efforce bien souvent de ne pas la regarder, il ferme les yeux, mais je présume que c'est pour mieux la voir. Elle s'impose à lui d'une façon constante et les libertés qu'il se croit autorisé à prendre avec elle, ne sont en somme que des subterfuges. Il use tout simplement d'un stratagème pour dire à la nature qu'il l'aime et les mots qu'il prononce ne sont que des caresses déguisées. La nature est une très belle et très jolie femme, et chacun, pour le lui dire, a des mots différents, et chacun pour l'aimer a ses propres raisons.

C'est Rémy de Gourmont qui a dit que l'Art est le complice de l'Amour. Mais ne pourrait-on pas dire aussi que l'Amour est le complice de l'Art ? Il est le complice de tellement de choses !

Pour terminer, je voudrais vous citer un mot de Jean Dolent. Mot peut-être peu gentil et pas très aimable, mais délicieux tout de même. En parlant de la Vie et de l'Art, il les a rejoints en disant : La Vie, le femme que l'on a ; l'Art, la femme que l'on désire ! Cela veut dire, je le pense ainsi du moins, que ce que l'on désire nous semble toujours plus beau que ce que l'on a ! Ce n'est pas toujours vrai, mais rien n'est plus humain. L'idée de beauté ne prend pas sa source uniquement dans notre vision, mais aussi dans notre cœur. C'est pourquoi nous aimons une femme non pas toujours parce qu'elle est belle, mais bien plutôt que nous la jugeons toujours belle parce que nous l'aimons. La disparition du désir équivaldrait en art, à la disparition de tout idéal de beauté et d'amour.

Mais je vous rends votre liberté. La vingtième exposition de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses s'ouvre devant vos yeux. Ce n'est pas à moi, je vous l'ai déjà dit, à vous en chanter les mérites, mais j'aimerais que vous retiriez de sa visite, un sentiment de réconfort, de confiance et de bonheur. Les artistes suisses, depuis plusieurs années, sont privés de l'émulation que peut leur apporter certaine peinture étrangère, et, en disant cela, je pense au beau et magnifique pays qui nous a donné tant de leçons et vers lequel nos regards sont sans cesse attirés.

Nous nous présentons devant vous conscients de nos efforts et pleins du désir de toujours mieux faire. Et dans le fond de notre cœur, nous pensons tous à notre pays que nous aimons et que nous nous devons d'honorer et de servir.

Je ne vous en dirai pas plus long.

Monsieur E. Kempter
Rédacteur de l'Art Suisse

Neuchâtel, le 18. 5. 45.

Monsieur,

Je vous serais très obligé de bien vouloir insérer ces quelques lignes dans votre journal en réponse à l'article de M. E. Martin, paru dans le numéro d'avril.

Je suppose que bien peu parmi les « Refusés » du XX^{ème} Salon des P.S.A.S. songeront à remercier l'auteur de l'article en question pour « ses quelques considérations », qui, selon lui, doivent mettre un baume sur certaines blessures.

Tout d'abord que M. E. Martin se rassure, on ne saurait être blessé d'être jugé insuffisant par ses pairs, mais simplement irrité d'être frustré d'un droit : le droit d'exposer en tant que sociétaire, à toute exposition organisée par les P.S.A.S.

Ces « blessures inévitables », dont parle notre président seraient, au contraire, facilement évitables par la suppression pure et simple de cette mission incongrue confiée à quelques-uns d'entre nous de peser leurs collègues.

Il y a là une anomalie qui n'existe dans aucun autre groupement similaire. Des sociétaires du « Salon d'Automne » par exemple, ou de « La Nationale », jugeant leurs confrères, serait à Paris une comédie injouable ; et si elle se joue chez nous depuis des années, c'est sans doute que le sens du ridicule est ici moins développé...

« Le jugement d'un artiste par un autre artiste, est, en effet un acte particulièrement délicat », mais quand il s'agit d'artistes appartenant au même groupement auquel ils ont accédé de la même façon, c'est un acte indélicat.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments très distingués.

OCTAVE MATTHEY.

Section neuchâteloise des P.S.A.S.

Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat der Schweizerischen Winterhilfe 1945.

Das Eidg. Departement des Innern veranstaltet in Verbindung mit der Schweizerischen Winterhilfe und unter Mitwirkung der Eidg. Kommission für angewandte Kunst einen Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat für die Schweizerische Winterhilfe 1945. Der Wettbewerb zerfällt in zwei Teile: einen allgemeinen Ideen-Wettbewerb, an welchem alle Künstler schweizerischer Nationalität teilnehmen können, und einen engeren Wettbewerb unter 10-12 auf Grund der Ergebnisse des allgemeinen Wettbewerbes ausgewählten Künstlern. Die Wahl, ob die Entwürfe in freier Zeichnung oder in Verbindung von Photographien geschaffen werden, bleibt den Künstlern überlassen. Die Künstler, die am allgemeinen Wettbewerb teilzunehmen wünschen, sind gebeten, sich beim Sekretariat des Eidg. Departements des Innern bis zum 18. Juni 1945 anzumelden.

Bern, den 24. Mai 1945.

Eidg. Departement des Innern

Concours pour une affiche du Secours suisse d'hiver 1945.

Le Département fédéral de l'intérieur organise, en liaison avec le Secours suisse d'hiver et avec la collaboration de la Commission fédérale des arts appliqués, un concours pour une affiche du Secours suisse d'hiver 1945. Ce concours, en deux temps, comprend un concours général d'idées, ouvert à tous les artistes suisses et un concours restreint auquel seront invités dix à douze artistes dont les projets auront été retenus par le jury lors du concours général. Les artistes ont le choix entre une affiche dessinée à la main et une affiche exécutée à l'aide de la photographie. Les artistes qui désirent concourir sont priés de s'annoncer jusqu'au 18 juin 1945, au Secrétariat du Département fédéral de l'intérieur, à Berne.

Berne, le 24 mai 1945.

Département fédéral de l'Intérieur

Werbt Passivmitglieder!